

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS344/14
3 septembre 2008

(08-4119)

ÉTATS-UNIS – MESURES ANTIDUMPING FINALES VISANT L'ACIER INOXYDABLE EN PROVENANCE DU MEXIQUE

Désignation d'un arbitre par le Directeur général conformément à
l'article 21:3 c) du Mémorandum d'accord sur les règles et
procédures régissant le règlement des différends

Note du Secrétariat

Le 29 août 2008, suite à la demande présentée par le Mexique le 22 août 2008, le Directeur général a désigné M. Florentino P. Feliciano comme arbitre, conformément à l'article 21:3 c) du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*, dans l'affaire *États-Unis – Mesures antidumping finales visant l'acier inoxydable en provenance du Mexique*. M. Feliciano a accepté cette désignation par une lettre datée du 1^{er} septembre 2008 adressée au Mexique et aux États-Unis.
